TOUTE L'ACTUALITE DE VOTRE VILLAGE DANS LE N°110 DE DECEMBRE 2018

Morainvilliers & Bures
Les Nouvelles

Fabienne Devèze
et toute l'équipe municipale

vous souhaitent de très Joyeuses
et Chaleureuses Fêtes de fin d'année !

Rendez-vous en 2019 pour continuer de faire vivre
notre village authentique et dynamique.

Nous sommes heureux de vous convier
à la Cérémonie des Vœux, le 25 janvier prochain.

Merci de confirmer votre présence avant le 19 janvier, en retournant le coupon réponse disponible page 2

Au sommaire ...

LA MAIRIE VOUS INFORME 2 à 8

Vœux du maire 2019 / Calendrier utile / Horaires Mairie / Conseil municipal du 8 novembre 2018 / Conseil municipal du 28 novembre 2018 / Ouverture d'un service Gynécologie au CHP du Montgarde à Aubergenville / Décès de Jacques Masdeu-Arus / Les Nouvelles deviennent un bimestriel / Fin de la permanence du 31 décembre pour les inscriptions sur les listes électorales.

DOSSIER DU MOIS 9 à 10

Les bons gestes pour limiter les risques d'incendie domestique

ACTUALITES 11 à 14

Dépôt de candidature pour la 2e édition du Prix de l'Entrepreneur du GPS&O / L'activité de GRDF sur la commune / Installation d'un VPI dans chaque école maternelle / Soirées thermiques, inscrivez-vous maintenant ! / L'immatriculation des copropriétés jusqu'au 31 décembre 2018 / Relevez le défi de faire encore plus d'économies d'énergie / Réunion des deux équipes municipales de Morainvilliers et d'Orgeval.

ZOOM ARRIERE 15 à 16

La Croisière Beaujolais Nouveau s'amuse ! / Retour sur le 11 novembre 2018.

A VOS AGENDAS 17

Visite surprise du Père Noël / Marchés et spectacles de Noël des écoles de Morainvilliers et Bures / Galettes des rois dans les deux écoles maternelles de la commune.

PETITES ANNONCES & BB SITTING 18

ASSOCIATIONS 19 à 24

Prochain bouclage des Nouvelles

N° 111 - Janvier/Février 2019
Remise textes : le 20 décembre 2018
Parution : le 11 janvier 2019

Retrouvez-nous ou écrivez-nous sur
www.morainvilliers-bures.fr / accueil-mairie@morainvilliers-bures.fr

Voeux du maire 2019

Fabienne Devèze et l'équipe municipale

vous invitent à la Cérémonie des Vœux 2019
qui sera l'occasion de vous rencontrer et d'échanger
sur les sujets qui vous concernent.

Nous vous donnons rendez-vous

le vendredi 25 janvier 2019 à 19h00

Salle des Loisirs (Mairie de Morainvilliers)

Merci de confirmer votre présence, en retournant ce coupon réponse complété :

➔ Par courrier, Mairie de Morainvilliers / Place de l'Eglise 78630 Morainvilliers

➔ Par mail : communication@morainvilliers-bures.fr

➔ Par téléphone : 01 39 75 87 57

COUPON REPONSE A RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 11 JANVIER 2019

Madame, Monsieur :* .....

.....

Adresse .....

Participera(ont) à la Cérémonie des Vœux du Maire

Nombre de personnes ..... *adulte(s) /* ..... *enfant(s)*

A l'attention des Nouveaux Habitants,
Merci de préciser si vous avez emménagé courant 2018 sur la commune ? : ☐ *OUI* / ☐ *NON*

(*) Rayer la mention inutile

La mairie vous informe

Les principales dates à retenir

ENCOMBRANTS :

Collecte le mercredi 6 mars 2019

> Sont considérés comme des encombrants : sommiers, matelas, ferrailles, meubles de moins de 2,50m de haut et de moins de 100 kg. Pas de déchets toxiques ni de gravats.

> A déposer en bordure de rue la veille à partir de 19h ou avant 6h le matin) à raison de 2m³ par collecte et par foyer.

Retrouvez toute l'information sur gpseo.fr

La communauté urbaine gère vos déchets et répond à toutes vos questions en contactant INFOS DECHETS : 01 34 01 20 36

DÉCHETS VERTS :

Reprise 4 mars 2019

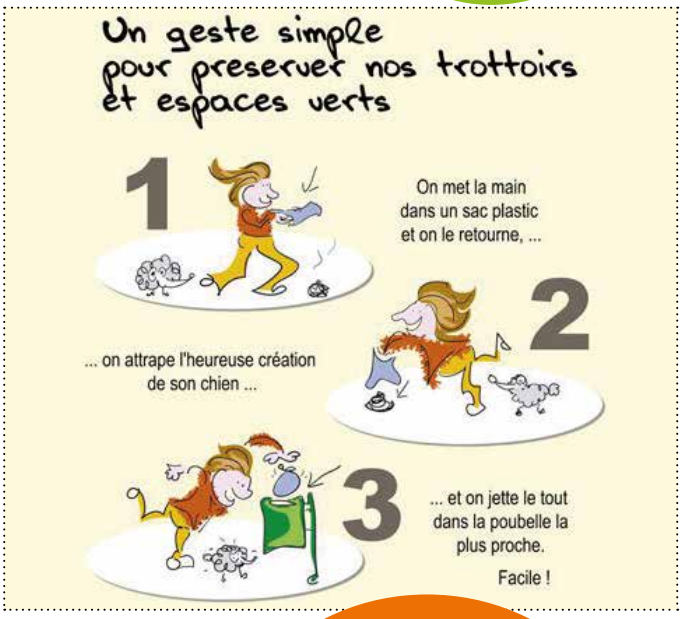

TRAVAUX BRUYANTS

➔ Nous vous rappelons que l'utilisation d'engins à moteur, tronçonneuses, tondeuses thermiques ou électriques, jets haute pression… tous travaux bruyants sont :

- **interdits les jours fériés toute la journée**
- **tolérés les dimanches de 10h à 12h**
- **permis les autres jours sauf entre 20h et 8h**

NOUS CONTACTER

Le maire et les élus reçoivent sur rendez-vous.

Par téléphone : 01 39 75 87 53 aux horaires d'ouverture (ci-dessous)
Par courriel :
Depuis le formulaire NOUS CONTACTER sur notre site www.morainvilliers-bures.fr

Par courrier :
Mairie - Place de l'église
78630 Morainvilliers

Fermetures de la Mairie :

Lundi 24 décembre 2018
Mardi 25 décembre 2018
Lundi 31 décembre 2018
Mardi 1er janvier 2019

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Accueil :

Lundi :	9h à 12h / 14h à 17h
Mardi :	9h à 12h
Mercredi :	9h à 12h
Jeudi :	9h à 12h
Vendredi :	/ 14h à 17h
Samedi :	9h à 12h

Service de l'urbanisme et du cadastre :
Uniquement lundi , mardi et jeudi de 9h00 à 12h00.

LES NOUVELLES

Directeur de la publication :
Fabienne Devèze

Adjointe à la communication :
Stéphanie Martin

Comité de rédaction :
Equipe municipale
Mise en page : Anna Design

Impression : Ateliers Demaille, Alfortville

Résumé du compte-rendu

Conseil municipal du 8 novembre 2018

> DECISION 8/2018 : AVENANT AU MARCHE NETTOYAGE ET VITRERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Suite à la modification des rythmes scolaires, il y a lieu d'établir un avenant pour prendre en compte les changements des fréquences et des lieux d'exécution de la prestation de nettoyage des bâtiments communaux.

>DECISION 9/2018 : ATTRIBUTION MARCHE ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Un marché à procédure adaptée est passé avec l'entreprise LA NOE – 5 impasse du bas de la côte Montcient 78250 OINVILLE SUR MONTCIENT pour un montant annuel de 44 500 € HT. La durée du marché est de trois ans à compter de sa notification.

> PEDT ET LABELLISATION DU PLAN MERCREDI

Vu la présentation du Plan Mercredi, par le ministre de l'Education nationale, destiné à proposer à la rentrée 2018 un large éventail d'activités périscolaires pour cette journée qui n'est plus un jour d'école,

Considérant que pour obtenir le label « plan mercredi », il y a lieu d'élaborer un Projet Educatif Territorial (PEDT)

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOPTE le Projet Educatif Territorial PEDT et la synthèse du « plan mercredi » , documents annexés à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents

> BONS DE NOEL 2018

Après délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité**

DECIDE d'attribuer un bon d'achat pour noël à chaque enfant du personnel communal, âgé au plus de 16 ans. La valeur du bon est fixé à :

- 45 € pour les agents effectuant moins de 10 h par semaine
- 85 € pour les agents effectuant 10 h et plus par semaine

Sont bénéficiaires de cette disposition les agents qui ont au moins un an d'ancienneté dans la collectivité.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget commun.

Retrouvez-nous ou **écrivez-nous** sur :

1. www.morainvilliers-bures.fr
2. accueil-mairie@morainvilliers-bures.fr
3. https://www.facebook.com/villedemorainvilliersbures

Résumé du compte-rendu

Conseil municipal du 28 novembre 2018

> DECISION 10/2018 : ATTRIBUTION MARCHE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS

Un marché à procédure adaptée est passé avec la société TPE 78 – 43 Boulevard Vauban 78280 GUYANCOURT pour la création d'un escalier, parvis de la mairie- une allée stabilisée devant l'église –la réfection de la sente rue de la Croix de l'Orme – la gestion des eaux pluviales chemin de la grande Haie pour un montant de 45 998.00 €HT

> APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE POUR LA VIABILITE HIVERNALE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAUTAIRE

Considérant la nécessité pour la Communauté Urbaine de mobiliser les moyens de la commune pour les besoins de la mise en œuvre des opérations de déneigement du domaine public communautaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de coopération avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise pour le maintien de la viabilité hivernal sur le domaine public communautaire

> ADOPTION D'UNE CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE POSE D'EQUIPEMENTS D'ILLUMINATIONS FESTIVES SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention prévoyant les modalités de pose temporaire d'équipements d'illuminations festives sur les dépendances de la voirie communautaire le domaine public communautaire

> ADHESION AU CONTRAT GROUPE STATUTAIRE DU CIG

Le Conseil Municipal, à l'unanimité.

DECIDE d'adhérer à compter du 1er Janvier 2019 au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022 en optant pour les garanties suivantes négociées par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire

- **Agents CNRACL**

pour les risques : décès, accident de travail, longue maladie, longue durée, maternité, maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours pour le risque maladie ordinaire

Pour un taux de prime de 5.05%

- **Agents IRCANTEC**

pour les risques : accidents de travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire pour un taux de prime de 0.90%

franchise de 10 jours fixes sur le risque maladie ordinaire :

La contribution financière due par la commune au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée à 0.12% de la masse salariale des agents assurés

Fixation d'une participation minimale de 30 euros, correspondant aux frais d'émission d'un titre de recette.

> ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS (IARD)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2020-2023, dont le CIG de la Grande Couronne est le coordonnateur

> CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Considérant le changement des rythmes scolaires et de la parution du journal de la commune

Mme le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes au tableau des emplois à effet du 1er janvier 2019 :

Suite en page 6

Suite de la page 5

Nombre de Postes	Suppressions	Fonction	Date création
1	Adjoint technique contractuel à temps complet (IB 364)	Agent cuisine cantine	20/09/2017
1	Adjoint technique contractuel - 10h27/hebdom. (IB 364	Agent sécurité écoles	11/12/2017

Nombre de Postes	Créations	Fonctions
1	Adjoint technique à temps complet stagiaire	Agent cuisine cantine
1	Adjoint technique contractuel – 8h09/hebdo. partiellement annualisées (IB 364)	Agent sécurité écoles et distribution journal mensuel

> ACQUISITION PARCELLES A 263- A432

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à accepter la rétrocession des parcelles cadastrées proposée gratuitement par la famille JOMBART

- A 263 (d'une contenance de 120 m²) située au lieudit « Le cul froid », située en zone A au PLU
- A 432 (d'une contenance de 295 m²) située au lieudit « Les Monts », située en zone A au PLU

> SUBVENTION PROJET ECOLE MATERNELLE DE BURES

Vu le projet de l'école maternelle de Bures pour l'ensemble des élèves (55 enfants) sur le thème du développement durable « la biodiversité c'est la vie »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'allouer 10€ par enfant à l'école maternelle de Bures soit un montant de 550.00 € pour son projet pédagogique.

> DECISION MODIFICATIVE N°3

Considérant qu'au vu de la consommation des crédits, il y a lieu de procéder à des virements entre les chapitres de la section de fonctionnement

Le conseil municipal, à l'unanimité décide les virements suivants.

	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution	**Augmentation**	**Diminution**	**Augmentation**
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : entretien et réparation bâtiments communaux	3 000. €			
D- 617 : études et recherches	10 000 €			
D -6226 : honoraires	10 000 €			
Total D 011 : charges à caractère général	**23 000 €**			
D -6411 : personnel titulaire		5 000 €		
D-6413 : personnel non titulaire		5 000 €		
Total D 012 : charges de personnel et frais assimilés		**10 000 €**		
D-6574 : subventions de fonctionnement aux associations		10 000 €		
Total D 65 : autres charges de gestion courante		**10 000 €**		
D-6718 : autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 000 €		
Total D-67 : charges exceptionnelles		**3 000 €**		
TOTAL FONCTIONNEMENT	**23 000 €**	**23 000 €**		
Total général	**0.00 €**		**0.00 €**	

Suite en page 7

Suite de la page 6

> MODIFICATION REGIE D'AVANCE – REGIE 231 « REGIE AVANCE MORAINVILLIERS »

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 novembre 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- La régie paie les dépenses suivantes :

1/ acquisition de toutes fournitures ..... 1/compte imputation : 60628

2/ achat de denrées alimentaires périssables ..... 2/compte imputation : 60623

3/ exécution de menus travaux, réparations ..... 3/compte imputation : 615221-61558

4/ frais de carburant ..... 4/compte imputation : 60622

5/ frais postaux ..... 5/ compte imputation : 6261

6/ frais de réception et de représentation ..... 6/compte imputation : 6232-6256-6257

7/ vignettes et timbres fiscaux ..... 7/ compte imputation : 6354

8/frais de mission et de stage, péage et stationnement ..... 8/ compte imputation : 6251

- Les dépenses désignées ci-dessus sont payées selon les modes de règlement suivants :

1. Numéraire
2. Carte bancaire et internet
3. Prélèvement

- L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

- Le montant maximum de l'avance à consentir est fixé à 2 000 €.

Le Centre Hospitalier Privé du Montgardé à **AUBERGENVILLE** vous annonce l'ouverture d'**un service de consultations**

GYNECOLOGIE

GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE

(hors accouchement)

GYNECOLOGIE CHIRURGICALE

ECHOGRAPHIE GYNECOLOGIQUE ET OBSTETRICALE

Le **Docteur CHEMALI** vous accueille en consultation le lundi toute la journée et le vendredi après-midi sur RDV uniquement.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre son secrétariat au **01.30.95.12.01**

Les urgences gynécologiques ou obstétricales ne sont pas prises en charge.

L'équipe du CHPM

MONTGARDE

La mairie vous informe

Hommage

Décès de l'ancien député-maire Jacques Masdeu-Arus

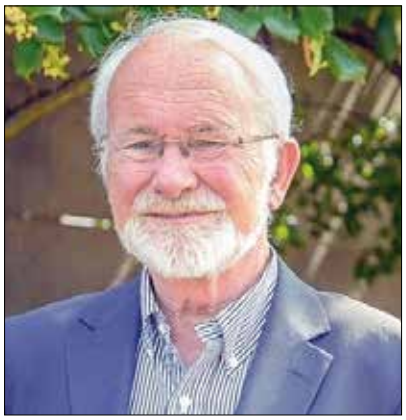

Poissy est en deuil après l'annonce du décès de Jacques Masdeu-Arus, l'ancien maire (UMP) de la commune, le dimanche 4 novembre 2018 à l'âge de 76 ans des suites de la maladie d'Alzheimer. Il avait dirigé la ville de Poissy de 1983 à 2008. Il avait également été député de la 12e circonscription des Yvelines de 1988 à 2009 et Conseiller général de 1982 à 1988.

Communication

Les Nouvelles deviennent un bimestriel en 2019 !

La municipalité a décidé de s'équiper prochainement de 2 panneaux numériques d'affichage sur Morainvilliers et sur Bures pour diffuser les informations et les dates importantes en temps réel.

En conséquence, les Nouvelles qui sont diffusées actuellement 10 mois par an vont passer à un rythme bimestriel à compter du 1er janvier 2019. Soit 6 numéros par an selon la périodicité suivante : janvier/février, mars/avril, mai/juin, juillet/août, septembre/octobre et novembre/décembre.

L'occasion de revoir également le contenu et développer l'information en fonction des besoins sur certains numéros.

Inscription sur les listes électorales

Fin de la Permanence du 31 décembre 2018

Comme suite à vos nombreuses questions, la réponse du ministère de l'Intérieur vient de nous parvenir : les communes ne sont pas dans l'obligation de prévoir une permanence le lundi 31 décembre 2018 pour permettre l'inscription sur les listes électorales.

En effet, à compter du 1er janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6e vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2019). Ainsi, pour les élections européennes il sera possible de s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.

Que les personnes fassent une demande d'inscription avant ou après le 31 décembre 2018, elles seront inscrites sur les listes électorales pour tous les scrutins à compter du 11 mars 2019 (date à partir de laquelle les listes électorales seront extraites du REU).

LES BONS GESTES POUR LIMITER LES RISQUES D'INCENDIE DOMESTIQUE

L'expression « petits maux, grandes conséquences » peut malheureusement souvent s'appliquer dans le cas des incendies domestiques. Il nous a semblé important de rappeler ici les gestes à bannir et ceux qui peuvent éviter un sinistre ou sauver des vies.

> 30% des incendies domestiques ont des origines électriques

S'il est difficile de déterminer les réelles causes d'un incendie tout de suite après un sinistre, il a été constaté qu'environ 30% des incendies domestiques étaient d'origine électrique. Le premier geste à réaliser en cas de doute est donc de faire vérifier ses installations électriques par un professionnel.

Faites contrôler votre installation électrique par un professionnel.

Dans les établissements recevant du public, la réglementation impose une vérification périodique de ces installations. Ce n'est pas le cas chez les particuliers mais c'est pourtant nécessaire. Votre installation peut en effet ne plus être adaptée à votre consommation.

Brancher une multiprise sur une autre multiprise est l'un des facteurs de risque d'incendie.

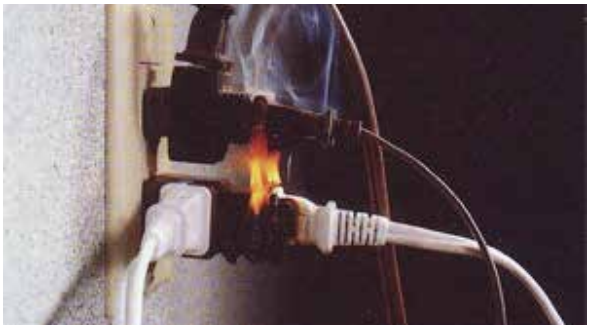

Il est, à titre d'exemple, fortement déconseillé de brancher une multiprise sur une autre. Un nombre important d'appareils électriques tirant sur une même prise peut en effet entraîner une surchauffe du circuit électrique concerné, et, à terme, déclencher un incendie. Certains appareils électroménagers consomment beaucoup plus que d'autres et augmentent les risques dans ce type de cas. En outre, évitez dans la mesure du possible d'utiliser des multiprises murales, les filaires étant davantage conseillées.

De même, pensez à nettoyer régulièrement votre VMC (Ventilation mécanique contrôlée). Avec le temps, elle s'encrasse, le ventilateur tourne moins bien, le moteur chauffe et cela peut entraîner un incendie. Enfin, vérifiez que votre installation est bien dimensionnée et qu'elle est équipée de protections différentielles adaptées. Si votre installation disjoncte fréquemment, c'est qu'il y a un problème quelque part. Il faut alors faire vérifier son installation rapidement. De même, ne réenclenchez jamais plus de 2 fois de suite votre disjoncteur. Dans ce cas de figure, appelez un professionnel.

Faites l'acquisition d'un ou plusieurs extincteurs que vous garderez à portée de main et ferez réviser régulièrement.

> Bien placé, le détecteur de fumée sauve des vies

Le risque zéro n'existant pas, équipez-vous surtout d'un ou plusieurs détecteurs de fumée. Cet appareil sauve des vies très régulièrement. Pour qu'il soit efficace, il faut l'installer au plafond, au minimum à 10cm des cloisons, en haut d'une cage d'escalier dans une maison, à chaque étage et même dans les combles si possible. Enfin, vérifiez régulièrement que ses piles fonctionnent encore.

L'installation de détecteurs de fumée est dorénavant obligatoire chez les particuliers.

> Vérifiez les clauses de votre assurance

Il est important que chacun prenne les dispositions nécessaires pour éviter ce genre de sinistre et se renseigner auprès de son assurance pour être certain d'être bien protégé. Dans un incendie, les fumées font autant de dégâts que les flammes. Bien qu'un incendie puisse être circonscrit au garage attenant d'une maison par exemple, les fumées peuvent envahir et dévaster tout le reste.

C'est souvent à ce moment que l'on découvre les clauses de son contrat d'assurance. Les questions à se poser sont : a-t-on souscrit pour le bon nombre de pièces ? Si une extension a été rajoutée, a-t-elle été rajouter au contrat. Si votre séjour ou tout autre pièce dépasse 30 m2, il faut aussi le signaler. La garantie dommages mobiliers est-elle suffisante ? La cuisine est-elle prise en compte dans les biens immobiliers ou doit-elle figurer dans l'état de pertes mobilières ? Dans ce dernier cas, vous pouvez rapidement atteindre et dépasser le seuil maximum de remboursement garanti par l'assurance. L'assurance assure votre relogement à concurrence d'un montant qui correspond souvent à la valeur locative de votre domicile et pour une durée maximum.

2e édition du Prix de l'Entrepreneur de GPS&O

Plus que quelques jours pour déposer votre candidature !

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) fait du développement économique une de ses priorités et vous propose de participer à la deuxième édition du Prix de l'entrepreneur. Entrepreneurs, salariés, étudiants, créateurs n'attendez plus ! Vous avez jusqu'au 15 décembre pour déposer ou compléter votre dossier.

Vous résidez, vous travaillez, vous étudiez et vous souhaitez développer votre activité dans l'une des 73 communes du territoire de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise ? Vous avez un projet innovant ?

Participez au Prix de l'entrepreneur et déposez votre candidature sur le site **gpseo.fr**

Ce concours peut vous permettre de :

Valoriser votre projet et gagner en notoriété

- Décrocher des aides financières
- Mobiliser vos collaborateurs et partenaires, actuels et futurs
- Développer votre réseau
- Devenir un ambassadeur du territoire GPS&O

Cinq catégories à récompenser

- Prix de l'Entrepreneur
- Prix de l'Innovation
- Prix du Créateur
- Prix de l'Etudiant
- Prix Spécial du Jury

Inscriptions et conditions de participation sur gpseo.fr

Date limite de dépôt des candidatures le 15 décembre 2018.

« LE SAVIEZ-VOUS ? »

L'activité de GRDF sur votre commune

296 Nombre de clients du réseau

13 Nombre de premières mises en service clients

7 436 MWh Quantités de gaz acheminées

94,74% Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

10,04 km Longueur totale de canalisations

Le contrat de concession

La distribution publique de gaz naturel est confiée à GRDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 01/12/2013, pour une durée de 30 ans. La compétence gaz est exercée par SEY, qui s'assure pour vous du respect du contrat de concession. Dans le cadre de ces relations contractuelles, un Compte Rendu d'Activité de la Concession (CRAC) est présenté chaque année à l'autorité concédante.

Pour tout projet ou demande de raccordement, des conseillers GRDF sont disponibles du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

N°Cristal 09 69 36 35 34

Equipement scolaire

Installation d'un VPI dans chaque école maternelle

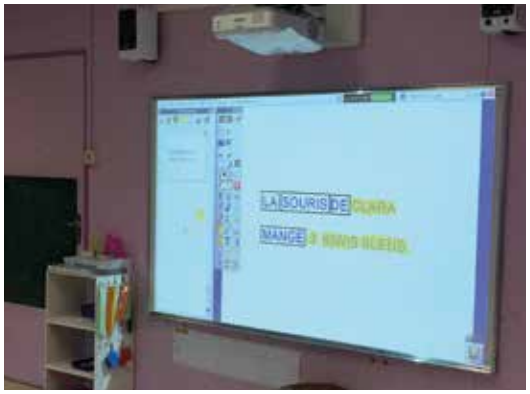

Après avoir déjà équipé les écoles élémentaires, la municipalité a réalisé l'installation d'un écran VPI dans chacune de nos deux écoles maternelles soit sur Morainvilliers et Bures. Cet investissement a été subventionné à 40% par la DETR (Dotation d'Equipement des territoires ruraux) et a été accueilli très positivement par l'équipe enseignante et les enfants.

Energies Solidaires

Soirée thermique sur Morainvilliers, inscrivez-vous !

Dans le cadre de son partenariat avec la Communauté Urbaine, Energies Solidaires propose des soirées thermiques dans des communes du territoire GPS&O.

Energies Solidaires est l'association qui porte depuis 2002 l'Espace Info → Energie du Nord Yvelines.

Un conseil gratuit, neutre et indépendant à votre disposition !

Présent sur tout le territoire national, ce relais local de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la maitrise de l'Energie) a pour mission la lutte contre le réchauffement climatique auprès des particuliers. En effet, toutes les personnes s'interrogeant sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables peuvent contacter leur Espace Info → Energie. Ce ne sont pas des entreprises, ils ne vendent rien. Ils délivrent un conseil gratuit en toute objectivité.

Des soirées thermiques pour tout comprendre de la rénovation énergétiques !

Les balades thermiques sont animées par deux conseillers info énergie. Des « maisons-types » seront étudiées avec la caméra thermique, ce qui permettra à chacun de pouvoir mieux comprendre comment bien isoler sa propre habitation. La balade se poursuit par une présentation en salle sur la rénovation énergétique : comment isoler ? Où isoler ? Comment choisir mon isolant ? Quelles aides financières pour mon projet ?

Les modalités de la soirée

Qui ? Tous les habitants de la CU. Sur inscription. Nombre limité à 20 personnes.

Quand ? Un soir sur la période de chauffe. En effet, c'est quand les différences de températures sont importantes entre l'intérieur et l'extérieur, et quand il fait nuit, que les déperditions se font le mieux voir. Plus il fait froid, mieux c'est !

Comment ? Deux conseillers utilisent la caméra thermique le long d'un parcours défini avec la mairie. La balade dure environ 45 minutes. Elle est faite à pied. Ensuite, conférence en salle.

Tout le monde peut participer à ces soirées thermiques ! N'hésitez pas à vous inscrire nombreux afin de devenir incollable sur la rénovation énergétique et bénéficier des conseils gratuits et neutres de Conseillers Info Energie de l'ADEME.

Inscrivez-vous via le site internet d'Energies Solidaires ou par mail : contact@energies-solidaires.org ou par téléphone 01.39.70.23.06.

Sur votre commune, elle se déroulera le mardi 5 février 2019 à partir de 19h30

Déroulement de la soirée sur un secteur prédéfini dans certaines rues de Morainvilliers

- **Départ :** 19h30 devant la mairie de Morainvilliers
- **Fin de la balade :** autour de 20h15.
- **Début de la conférence :** autour de 20h30
- **Fin de la soirée :** environ vers 21h30.

Venez nombreux !

Copropriétaires

L'immatriculation des copropriétés : c'est jusqu'au 31 décembre 2018

Vous êtes copropriétaire dans une copropriété de moins de 50 lots ? Savez-vous que, suite à la loi Alur du 24 mars 2014, votre copropriété doit être immatriculée sur un registre national des copropriétés au plus tard le 31 décembre 2018 ?

Cette immatriculation qui a pour objectif de faciliter la connaissance de l'état des copropriétés et de mieux prévenir d'éventuels dysfonctionnements s'effectue en ligne sur www.registre-coproprietes.gouv.fr auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Elle est en général réalisée par le syndic (professionnel ou bénévole) assurant la gestion de la copropriété. Néanmoins, les notaires peuvent aussi procéder à cette immatriculation pour les copropriétés nouvellement créées ou encore en cas de vente d'un lot.

Les informations à fournir lors de cette immatriculation portent sur :

- l'identité de la copropriété (adresse, nombre de lots, nom et statut du syndic...) ;
- ses finances (montant du budget prévisionnel, provisions pour travaux...) ;
- son bâti (période de construction, nombre d'ascenseurs, type de chauffage...) ;
- d'éventuelles difficultés au sein de la copropriété (procédures administratives ou judiciaires).

En l'absence d'immatriculation, le syndic peut être mis en demeure, l'Anah pouvant alors appliquer une astreinte de 20 € par lot de copropriété et par semaine de retard.

Rappel : Les autres copropriétés (50 lots et plus) doivent être immatriculées depuis décembre 2017 (pour celles de 50 à 200 lots) et depuis décembre 2016 (pour celles de plus de 200 lots).

Projet à l'étude entre Morainvilliers et Orgeval

Réflexions sur une commune Nouvelle : Réunion des 2 équipes municipales

Dans un précédent numéro, nous vous informions du lancement d'une étude sur la possibilité de créer une commune nouvelle entre les communes d'Orgeval et de Morainvilliers. C'est dans ce cadre que les élus d'Orgeval et de Morainvilliers se sont rencontrés le 13 novembre dernier afin d'échanger dès le début de cette étude sur les missions confiées au cabinet d'étude.

En effet, dans ce type de démarche, il est important de s'accorder sur le contenu de l'étude bien avant les d'en arriver à des conclusions.

Les élus ont ainsi pu demander des précisions sur l'étendue des sujets concernés par cette étude et attirer l'attention sur les points qui seraient sans doute sensibles tant pour les élus que pour habitants.

Le cabinet Mazard et Frèche a rappelé que seule la partie diagnostic serait menée d'ici le printemps 2019 afin de nourrir la réflexion des élus.

Les 2 maires ont aussi confirmé que le travail s'arrêterait là dans un premier temps et qu'il appartiendrait à la prochaine mandature de faire le choix de poursuivre les démarches ou pas.

Les discussions se sont poursuivies autour d'un verre de l'amitié.

Rappel du Numéro d'urgence et d'accueil des personnes sans abri

→ composer le **115**

(gratuit depuis un fixe et un mobile
en France métropolitaineet en outre-mer)

Ouvert du lundi au dimanche et fonctionnant 24h/24

Service Social

Ouverture du premier site d'accueil de la MDA à Sartrouville

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 pour les jeunes, leurs familles et les professionnels.
06.40.66.80.94

Retrouvez des infos concernant les ressources sur le territoire Nord des Yvelines dans l'espace professionnel du site de la MDA
mdayvelinesnord.fr

Contactez-nous pour obtenir le mot de passe pour accéder à l'espace de votre réseau.

> Pour qui :

Les jeunes de 11 à 25 ans et leurs proches et les professionnels qui les accompagnent.

Pour toute situation orientée vers la MDA, un appel préalable par le jeune, la famille ou un professionnel est nécessaire auprès de l'équipe au : 06.40.66.80.94 qui évaluera la nécessité d'orienter vers le site d'accueil MDA ou d'emblée vers un partenaire.

> Modalités :

Un accueil en binôme est proposé pour une évaluation, un accompagnement de courte durée, et si nécessaire, une orientation/articulation avec le(s) partenaire(s) le(s) plus adéquat(s) au regard de la situation et des différentes dimensions de la problématique exposée (sociale/éducative/scolaire/psychologique/somatique/judiciaire).

Particularité du dispositif :

La pluridisciplinarité et pluri-institutionnelle avec facilitation des liens avec les institutions notamment dans les situations complexes.

> Equipe :

Valérie Lafon, psychologue clinicienne, MDA Yvelines Nord

Hannah Boisson-Sounack, éducatrice spécialisée, MDA Yvelines Nord

Delphine Clocher et Rutz Planche, psychologues de l'Education Nationale du CIO de Poissy-Sartrouville, en partenariat direct avec les travailleurs sociaux du Territoire d'Action Sociale et avec les services de soins de pédopsychiatrie et de psychiatrie générale.

> Lieu :

Maison de quartier la Marinière, chaque vendredi.

Cet accueil s'adresse à tous les jeunes et leurs proches du territoire des Boucles de Seine et de Saint-Germain-en-Laye. Les sites d'accueil MDA de Poissy et de Mantes la Jolie ouvriront prochainement.

> L'EXPÉRIMENTATION ECOUT'EMOI AUX MUREAUX

La MDA Yvelines Nord assure la coordination du dispositif en lien avec les différents partenaires du territoire. « Ecout'émoi » est une expérimentation nationale qui vise à organiser la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes de 11 à 21 ans.

A. F. L. M.B.

La Croisière Beaujolais Nouveau s'amuse !

Après une petite heure de transport en bus vers Paris, les participants étaient ravis d'arriver sur les quais de Seine car le soleil était au rendez-vous ! Et c'est tant mieux car découvrir ou re-découvrir Paris sous un ciel bleu et sans aucun nuage est un pur bonheur.

Ajoutez à cela une croisière sur la Seine, un bon repas agrémenté d'une bouteille de Beaujolais Nouveau, un fond musical composé de chansons traditionnelles et le tour est joué : Vous obtenez une très belle journée inoubliable, et pour les papilles, et pour les yeux, et pour les oreilles !

L'AFLMB est très heureuse d'avoir proposé cette croisière qu'il faudra sans doute organiser de nouveau en 2019, car les retours des participants ont été très positifs. Beau succès !

Cérémonie commémorative

Retour sur le 11 novembre 2018

Cette année de centenaire a été marquée par l'inauguration, devant la mairie, d'une borne commémorative dédiée au plus jeune soldat de la commune tombé durant la première guerre : Louis Auguste GRANTE qui n'avait pas 20 ans. Nous avons pu compter, parmi les personnes présentes, la Députée Mme GRANJUS, le Sous-Préfet, M. GRAUVOGEL, les représentants de la Gendarmerie de Saint-Germain-en-Laye et d'Orgeval, le représentant de la caserne des pompiers de Poissy, ainsi que les portes drapeaux des différentes associations d'anciens combattants.

Deux élèves des classes de CM2 de Morainvilliers ont participé à l'évènement en lisant un résumé de la vie d'Auguste GRANTE, avant de dévoiler la borne.

Au rythme de la fanfare, un cortège s'est dirigé vers l'ancien cimetière. L'Association G.M.C.O. d'Orgeval (Groupement du matériel de Collection Overlord) s'est associée à notre cérémonie, tout comme les années passées, en réunissant plusieurs anciens véhicules militaires de la seconde guerre dans lesquels les enfants ont pu monter.

Après un temps de recueillement et de discours, les enfants de CM1/CM2 présents ont entonné une touchante «Marseillaise». De retour à la salle des loisirs pour un verre de l'amitié, M. GICQUEL, Colonel honoraire de la gendarmerie nationale, a offert aux élèves de CM2 un exemplaire de son recueil "AMES DANS LA PIERRE" réalisé après 4 ans de recherches acharnées à la mémoire des enfants de Morainvilliers – Bures morts pour la France durant la Grande Guerre. Un exemplaire ainsi qu'un CD ont été remis aux directrices et aux institutrices de CM2 pour une utilisation ultérieure en classe.

➔ **Si vous souhaitez acquérir ce fascicule en version reliée, celui-ci est disponible en mairie. Un don au C.C.A.S. d'un minimum de 10 € vous sera demandé et plus si vous le souhaitez. (Merci d'établir le chèque à l'ordre du C.C.A.S.)**

A vos agendas

Vendredi 21 décembre 2018

Visite surprise du Père Noël

S'il y a une fête qui rime avec tendresse, c'est bien Noël. Alors avant cette nuit magique, et spécialement pour les enfants de Morainvilliers et Bures, nous avons demandé au Père Noël de montrer le bout de sa barbe blanche le vendredi **21 décembre à 16H00**, autour des écoles maternelles et primaires pour fêter le début des vacances scolaires avec des bonbons plein les poches….

Vendredi 14 décembre 2018

Marché et spectacle de Noël des écoles de Bures

Nous vous invitons à noter la date du spectacle des élèves des écoles maternelle et élémentaire de Bures afin de les soutenir en achetant leurs créations réalisées sous la bienveillante aide des équipes enseignantes. Rendez-vous en Salle des loisirs à 17h30

Vendredi 14 décembre 2018

Marché et chorale de Noël de l'élémentaire Suzanne Deutsch de la Meurthe de Morainvilliers

A Morainvilliers, le traditionnel marché de Noël se tiendra le vendredi 14 décembre 2018 après l'école dans les locaux de la cantine de Morainvilliers. Cette année, la maternelle Yves Duteil ne participera pas au marché de Noël.

Venez nombreux !

24 et 25 janvier 2019

Galette des rois dans les écoles maternelles

Comme chaque année, la galette des rois remporte un vif succès, c'est pour cela que nous invitons nos papis et mamies à venir rendre visite aux plus petits :

> pour la maternelle de MORAINVILLIERS le vendredi 25 janvier 2019 à 10H30, rendez-vous à l'école maternelle pour se rendre ensuite à la Roselière (dans la salle polyvalente de la Résidence des maisons de Marianne, Rue de la maréchale).

> pour la maternelle de BURES le jeudi 24 janvier 2019, à 15H00, dans l'école maternelle Yves Duteil

Ces deux manifestations seront organisées en collaboration avec la mairie qui offrira galettes et boissons..

Petites annonces & Baby Sitting

INDIAN FOREST YVELINES

Recherche Opérateur PAH (Parc Acrobatiques en Hauteur)

Pour sa saison 2019, le parc aventure INDIAN FOREST YVELINES situé à Morainvilliers recrute plusieurs opérateurs PAH à partir d'avril 2019 :

Mission :
- Accueil du public (accueillir, expliquer, conseiller, prévenir)
- Équipement des clients - Explications (briefing, évaluation des aptitudes des clients)
- Veiller au respect des consignes de sécurité (surveillance des parcours / âge)
- Surveiller, aide morale dans les passages difficiles, interventions sur les parcours,
- Rangement et entretien du matériel
- Entretien de la forêt et des différents locaux
- Gestion du parc (ouverture, fermeture…)

Profil/compétences :
- Vous aimez le contact, vous avez le sens de l'accueil et de la communication,
- Votre dynamisme, votre sourire et votre attention seront un atout,
- Sérieux et conscience professionnelle,
- Bonne condition physique,
- Vous avez une expérience en activité de hauteur ou en animation,
- Si vous êtes habiles de vos mains (bricoleur) et avez déjà travaillé dans 1 parc, c'est un avantage.

Diplômes :
- PSC1 (ou AFPS) ou équivalent (secourisme).
- CQP OPAH.
- Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur (formation qualifiante, possibilité de prise en charge par entreprise).
- Permis B et véhicule personnel sont un plus.

Rémunération au SMIC horaire ou plus en de fonction de l'expérience.

Contrat : CDD Saisonnier 2 à 8 mois, évolution possible Possibilité heures supplémentaires. Horaires variables selon saison (mercredi, week-ends, jours fériés et vacances scolaires)

Contact : Veuillez envoyer lettre de motivation et CV à l'adresse mail suivante : indianforestyvelines@gmail.com

LISTE BB SITTING

La liste de baby-sitting a été mise à jour suite aux réponses données au courrier envoyé fin mai à chaque jeune inscrit sur cette liste.

Si vous souhaitez vous inscrire, merci de vous rendre sur notre site internet www.morainvilliers- bures.fr – rubrique « petites annonces »

SUR BURES

- *LE YANNOU Romain* — *né en novembre 1999*
  06 42 05 07 01
- *SAVORY Edwin* — *né en janvier 2002*
  01 74 12 37 43 / 07 81 77 67 79
- *PILLON GAZAN Marie* — *née en mars 1998*
  06 19 56 47 17
- *TEYSSIEUX Victor* — *né en juin 2002*
  07 83 33 46 83

SUR MORAINVILLIERS

- *ANDRIANARISON Elisa* — *née en juin 2001*
  06 95 80 78 38
- *ASSAMOA Eliane* — *née en 1992*
  06 10 14 20 92
- *COURTAIN CANDICE* — *née en mai 1998*
  06 89 81 33 04
- *DARRAS Julia* — *née en avril 1997*
  06 27 10 80 47
- *DUBOC Antoine* — *né en novembre 2001*
  06 65 07 02 48
- *MATHA Alice* — *née en octobre 2001*
  01 39 75 52 10 / 07 82 06 50 64
- *MAXIMOFF Cassandre* — *née en juillet 2000*
  07 81 59 81 65
- *SEVRAY Gabrielle* — *née en octobre 2001*
  06 95 43 55 27
- *SIMON Marine* — *née en juillet 2002*
  06 66 77 60 02

BIBLIOTHEQUE
MORAINVILLIERS-BURES
Ecole de Bures
5 Rue de la croix de l'orme

Présidente : Marie-Louise BATAILLE
01 39 75 88 84

B-M-B

Mardi : 16h30/18h30
Vendredi : 16h30/18h00
Samedi : 10h30/12h30

01 39 19 60 88

biblibmb@gmail.com

Note de lecture n° 112 rédigé par Gilbert Lemétayer

LES PIEDS DANS L'EAU

écrit par Benoît Duteurtre
2008
Gallimard

Benoît Duteurtre est écrivain et musicologue, producteur de l'émission « Etonnez moi, Benoît ! » sur France Musique. Ce livre de souvenirs prouve qu'il est aussi agréable à lire qu'à écouter. Dans « Les pieds dans l'eau » il se raconte, son enfance, puis son adolescence comme arrière petit-fils du dernier président de la IVème république René Coty, entouré d'une nuée de tantes, grand-tantes, cousines à tous les degrés. Tout ce beau monde gravite autour d'une belle et grande maison à Etretat. Nous suivons ainsi l'évolution de la société française depuis la fin des « trente glorieuses » vue par un analyste qui ne se prend pas au sérieux mais se montre un observateur très attentif. C'est Etretat qui change, mais aussi ses habitants et les estivants parisiens. L'auteur peut parfois regretter le changement, mais il aime se souvenir et baigner avec humour dans la nostalgie qui colore aussi ses émissions à la radio pour le plus grand plaisir du lecteur.

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque vous attend aux heures indiquées ci-dessus.

Amitiés Loisirs

Club d'amitiés Loisirs a le plaisir de vous proposer pour l'année 2018-2019

Présidente :
Mme Martine VALLA
01 39 75 51 05
06 15 12 25 95

participation pour effectuer **uniquement la sortie qui vous intéresse : 12 € / personne**

Si vous êtes intéressé par une de ces deux propositions, merci de contacter
Mme Martine DUSCH au 06 13 53 34 91

Vendredi 11 janvier	Vendredi 08 février
Exposition au musée Cognac-Jay : La fabrique de luxe, les marchands merciers à Paris au XVIIIème siècle RDV 11h45 8 rue Elzévir / Dans la cour du musée Métro St Paul	**Le musée de la nature et de la chasse** RDV à 11 h 00 62 rue des archives Métro Rambuteau

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Vous avez tous,
un jour...
vous ou avec vos enfants...
joué avec des KAPLA !!!

L'AFLMB vous propose

« un après-midi KAPLA »

Samedi 19 janvier 2019
de 14h00 à 18h00
dans la salle des loisirs

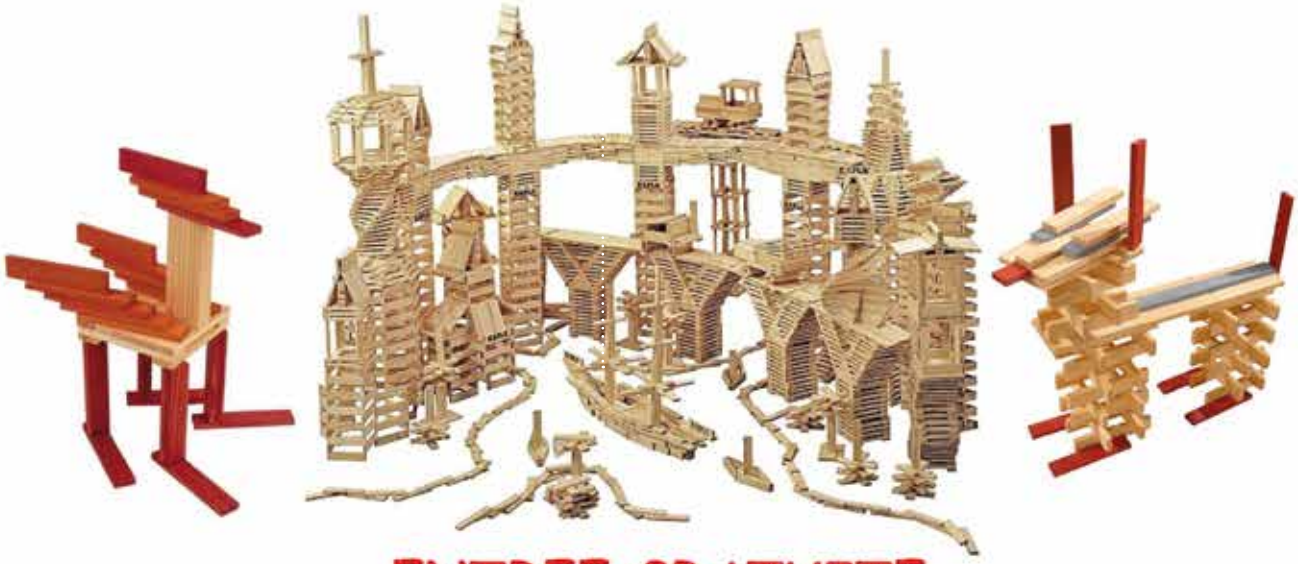

ENTREE GRATUITE

OUVERT A TOUS ....TOUT AGE CONFONDU
PETITS, MOYENS, GRANDS, PARENTS et GRANDS-PARENTS

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

LA LICORNE
ASSOCIATION

ORGANISE UN SEJOUR AU SKI À LA CHAPELLE D'ABONDANCE
Au chalet Costa Nuava

du dimanche 3 mars
au vendredi 8 mars 2019

Départ : *Dimanche 3 mars*
à 8h20 Gare de Lyon (Voyage en train)
Retour : *Vendredi 8 mars (horaire à définir)*

Dès 6 ans !

AU PROGRAMME :

COURS SKI ESF
3 groupes (matin + après-midi)
avec passage des niveaux

Découverte de la montagne

Balade en raquettes

Création de bonhomme de neige

Bataille de boules de neige ...

Pour plus d'informations :
Mail : as.licorne@orange.fr
Tel : 06 19 12 11 12

Sorties réservées aux adhérents de l'association La Licorne

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.